

NE SOYEZ PAS LE DERNIER A DONNER AU DENIER DE VOTRE PAROISSE

Soutenir et participer à la vie de votre paroisse St Antoine St Serge

Site de la page de la paroisse : <https://saintantoinessaintserge.diocese49.org/>

Adresse mail de la paroisse : inscriptionantoinesserge@gmail.com ou 02 41 43 66 76.

OFFRANDE DE MESSES :

Une messe n'a pas de prix, c'est un bien spirituel. Mais dès les origines du christianisme, les fidèles ont contribué à la célébration de l'Eucharistie par des dons et des offrandes destinées à assurer les frais de culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Eglise. Il ne s'agit donc pas d'acheter une messe, et c'est pourquoi on ne parle pas de « prix » d'une messe mais plutôt d'une « offrande » ou « d'honoraires de messe » pour remercier Dieu, lui adresser une demande, continuer le lien avec nos défunts.

L'honoraire de messe proposé est de 18 euros par jour au prêtre qui célèbre la messe quotidienne.

COMMENT FAIRE ?

- **Une enveloppe** à l'entrée de l'église sur les tables est à déposer dans la corbeille de la quête ;
- ou bien venir aux permanences ;
- ou en ligne sur internet : <https://www.diocese49.org/les-offrandes-de-messes>.

DONNER A LA QUETE :

- application à télécharger en choisissant votre paroisse : www.appli-laquete.fr

DENIER DE L'EGLISE

POUR LE SALAIRE DES PRÊTRES, DES LAÏCS EN MISSION ECCLESIALE ;

Aller sur le site du diocèse d'ANGERS : <https://www.don.diocese49.org/angers>

Faire un don : 1%, 5%.... de vos revenus annuels, *chacun donne dans la joie !*

Déduction fiscale délivrée par l'Association Diocésaine d'ANGERS (demander un reçu),

Centre St Jean, 36 rue BARRA, BP 40608, 49006 ANGERS cedex 01

ou par courriel : « secretariatadministration@diocese49.org ».

Le virement automatique est recommandé.

J'ai confiance alors je donne..... Merci !